

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 avril 2009

Imerys a tenu ce jour son Assemblée Générale Mixte

- **Approbation des comptes 2008 et d'un dividende de 1 € par action mis en paiement à compter du 7 juillet 2009**
 - **Composition du Conseil d'Administration**
 - **Autorisations financières**

Conseil d'Administration

- **Décision de procéder à une augmentation de capital d'environ 250 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, destinée à optimiser la structure financière**
- **Délégation de pouvoirs au Directeur Général afin de fixer les modalités définitives de l'opération et réaliser prochainement l'augmentation de capital**

Approbation des comptes 2008

L'Assemblée Générale Mixte tenue ce jour a approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2008 qui se traduisent par un résultat courant net de 267,1 millions d'euros, en repli de - 15,7 % par rapport à 2007.

Dividende

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a approuvé la distribution d'un dividende, en baisse, à 1,00 euro par action, contre 1,90 euros au titre de l'exercice 2007. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 7 juillet 2009.

Autres résolutions

Les autres résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte portent notamment sur :

- le renouvellement, pour une durée de 3 ans, des mandats d'administrateur arrivés à échéance de MM. Jacques Drijard, Jocelyn Lefebvre, Eric Le Moyne de Sérigny et Gilbert Milan ainsi que la ratification de la nomination de Monsieur Amaury de Sèze en qualité d'administrateur ;
- le renouvellement, au profit du Conseil d'Administration, de l'ensemble des autorisations financières traditionnelles d'augmentation du capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, y compris avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et de rachat par la Société de ses propres actions.

Augmentation de capital

Le Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'environ 250 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires sur le fondement de l'autorisation qui lui a été consentie par celle-ci dans sa onzième résolution. Le Conseil d'Administration a donné tous pouvoirs au Directeur Général, Gérard Buffière, afin de fixer les modalités définitives de l'opération et réaliser prochainement l'augmentation de capital en fonction des conditions de marché. Cette opération a reçu le soutien du groupe Pargesa - GBL qui souscrira à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, représentant environ 58 % du montant de l'émission, et dont le solde a été intégralement garanti par un syndicat bancaire.

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2009 sous le numéro D.09-0192 (également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org). Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 "facteurs de risques" de son document de référence.

Diffusion: Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un quelconque pays. En France, des titres financiers ne peuvent être ni offerts, ni cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Des titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Imerys et les droits préférentiels de souscription qui seront émis dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Imerys n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ces titres aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Section 86(7) du FSMA qui sont aussi considérée comme (a) des personnes autorisées par le FSMA ou des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des "high net worth companies", des "unincorporated associations" ou d'autres personnes qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement ou (c) toutes autres personnes à qui ce document peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou s'appuyer sur ce document. Les droits préférentiels de souscription et les actions d'Imerys ne seront accessibles qu'aux Personnes Concernées et tout investissement ou activité d'investissement auxquelles ces droits préférentiels de souscription ou ces actions font référence ne devra être réalisé par, et qu'avec, les Personnes Concernées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Leader mondial de la Valorisation des Minéraux, Imerys est présent dans 47 pays avec plus de 260 implantations et a réalisé 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008. A partir de minéraux qu'il extrait et transforme depuis ses réserves de qualité rare, le Groupe développe pour ses clients industriels des solutions qui améliorent leurs produits ou leurs processus de production. Ses produits trouvent de très nombreuses applications dans la vie quotidienne : bâtiment, produits d'hygiène, papiers, peintures, plastiques, céramiques, télécommunications, filtration de liquides alimentaires,...

Relations Analystes/Investisseurs :
Pascale Arnaud – 01 49 55 63 23
actionnaires@imerys.com

Contacts Presse :
Pascale Arnaud – 01 49 55 63 23
Matthieu Roquet-Montégon – 06 16 92 80 65